


Envoyé en préfecture le 10/05/2024  
Reçu en préfecture le 10/05/2024  
Publié le  
ID : 001-210101739-20240507-2024\_059\_DEL-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : REMBOURSEMENT DES FRAIS PROFESSIONNELS DES EMPLOIS  
D'INTERMITTENTS DU SPECTACLE (4.4)

**L'an deux mille vingt-quatre, le 06 mai à 18 heures 30**, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, Maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de conseillers présents : 26  
Nombre de conseillers votants : 33

Date de convocation du Conseil : **26 avril 2024**  
Date d'affichage de la convocation : **26 avril 2024**

**Présents :** Monsieur DUNAND (maire), Mesdames COURT, GILLET, VANEL-NORMANDIN, ZELLER et Messieurs PELLÉ, VENARRE, CRUYPENINCK, IVANEZ, DESAY (adjoints), Mesdames COSSARD, ASSENARE, CETTIER, HUSSON, LUZZI, VUILLIOT, GIET, GARNIER-SIMON et Messieurs CADOUX, ROBBEZ, PELLETIER, MOLINAS, VAN VAEREMBERG, LEVITRE, JUILLARD, BOCQUET (conseillers).

### **Pouvoirs :**

Mme DA SILVA DIAMANTINO donne pouvoir à Mme ZELLER,  
Mme REYGROBELLET donne pouvoir à Mme COURT,  
M. MAZET donne pouvoir à M. VENARRE,  
M. DUVILLARD donne pouvoir à M. DESAY,  
M. DANGUY donne pouvoir à M. PELLÉ,  
M. SIGAUD donne pouvoir à M. CRUYPENINCK,  
Mme CHARRE donne pouvoir à M. JUILLARD.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Dominique COURT.

Le conseil municipal,

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération du 2 octobre 2023 autorisant Monsieur le maire à signer les contrats de travail à durée déterminée avec les intermittents du spectacle,

**VU** la note de synthèse,

**CONSIDÉRANT** les frais engagés par les intermittents du spectacle pour leurs prestations,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le maire à rembourser les frais professionnels des intermittents du spectacle (déplacement, restauration, hébergement, autres dépenses liées à la prestation), sur justificatifs,

- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal.

Ainsi fait et délibéré, ont signé au registre les membres présents.

Envoyé en préfecture le 10/05/2024  
Reçu en préfecture le 10/05/2024  
Publié le  
ID : 001-210101739-20240507-2024\_059\_DEL-DE



La secrétaire de séance,

**Dominique COURT**

Pour copie conforme,  
Fait à Gex, le 07 mai 2024.

Le maire,  
**Patrice DUNAND**



Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 10 mai 2024 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 10 mai 2024.